

# TRUST LINE : un système d'alerte qui pose question...



«Nous encourageons une culture de confiance et de respect. La voix de chacun compte. Lorsque vous voyez ou entendez quelque chose qui n'est pas conforme à nos valeurs, exprimez-vous. Votre point de vue nous aide à créer un meilleur environnement pour tous.»

Laurent Bataille, Président de Schneider Electric France.

**Au nom de la « culture de confiance et de respect » prônée par Schneider Electric, l'outil Trust Line s'ancre de plus en plus dans notre quotidien, et n'importe quel salarié peut y être confronté.**

➤ **La Trust Line laisse-t-elle la possibilité de se défendre ?**

- ✓ La personne visée n'est pas automatiquement auditionnée
- ✓ Les témoignages de la personne visée ne sont pas toujours pris en compte dans les conclusions
- ✓ L'expérience montre que les auditions peuvent être menées « à charge »

➤ **Le ou la salarié(e) concerné(e) ne peut pas préparer sa défense**

- ✓ Le sujet n'est pas annoncé à l'avance pour préparer son entretien
- ✓ Le ou la salarié(e) ne peut pas être accompagné(e)

➤ **La Trust Line peut être lancée sans preuves formelles**

- ✓ Une délation mensongère peut suffire à déclencher une Trust Line
- ✓ D'expérience, la présomption d'innocence n'est pas toujours respectée

➤ **La Trust Line peut déboucher sur des sanctions**

- ✓ Lettre d'avertissement
- ✓ Blâme
- ✓ Mise à pied (avec perte de salaire)
- ✓ Rétrogradation
- ✓ Jusqu'au licenciement pur et simple !



**Expérience vécue à Grenoble**

Sur un chantier, Pierre identifie une situation à risque et demande au prestataire si un Plan de Prévention spécifique a été établi. Arrive Paul, qui pense qu'un tel PdP est inutile. Le ton monte dans la discussion, mais l'échange reste dans les limites du respect dû à chacun. Avant de quitter le chantier, Pierre demande confirmation au prestataire qu'il n'a aucun PdP. Quelques semaines plus tard, il fait l'objet d'une Trust Line pour... harcèlement ! 😡 CQFD.

Comme d'autres organisations syndicales, la CGT vous met en garde contre le processus Trust Line, bardé de « bonnes » intentions mais qui a déjà débouché sur des décisions arbitraires, tant pour les témoins que pour les accusés. Tout le monde peut être concerné, avec de forts impacts personnels. Si vous deviez être confronté(e) à ce sujet, nous vous recommandons d'en avertir un représentant syndical de la CGT pour être accompagné(e) et défendu(e).

